

La Voix du Nord, 18 septembre 2023

Sénatoriales 2023 : retour sur cinq moments clés du Sénat depuis 2017

Julien Lecuyer

Depuis 2017, les relations entre le Sénat et l'Élysée n'ont pas toujours été un long fleuve tranquille. Réforme institutionnelle, affaire Benalla, Covid... Les sénateurs ont souvent mis des bâtons dans les roues du bouillonnant président Emmanuel Macron. Mais ils ont su aussi l'aider. Alors que se déroulent dimanche les élections sénatoriales, retour sur cinq moments clés qui ont focalisé tous les regards sur le palais du Luxembourg.

Le 24 septembre 2017, premier revers. Au soir du dimanche 24 septembre 2017, Emmanuel Macron voit la vague LREM s'écraser contre les murs épais du palais du Luxembourg. Le chef de l'État, grand vainqueur des législatives, ne peut compter que sur 21 élus au Sénat. « LREM prend une tôle », rigole le socialiste Didier Guillaume. Cette « tôle » s'explique par un malaise quasi originel entre le jeune président de la République et les élus locaux. Et il ne fait pas bon froisser les « grands électeurs », qui votent aux sénatoriales. Or, Emmanuel Macron n'a pas pris de gant. Suppression de la taxe d'habitation, réduction de moitié du nombre de 580 000 élus locaux... Les propos présidentiels, à la tribune de la grande Conférence des territoires organisée le 17 juillet, heurtent l'auditoire. Et, comme si cela ne suffisait pas, Emmanuel Macron annonce durant l'été la suppression de 300 millions d'euros de dotations aux collectivités pour l'année en cours, puis la réduction des « contrats aidés ».

« L'État avait promis respect et confiance aux élus locaux avant d'annoncer des coupes, sans concertation. Cette méthode brutale n'est pas convenable », dénonce Gérard Larcher (LR), fraîchement réélu au « Plateau » (la présidence du Sénat).

Le Sénat, chambre des « territoires » par excellence, prend fait et cause pour la défense des élus locaux. La méthode macroniste va laisser des traces dans les relations avec l'Élysée.

« L'objectif d'Emmanuel Macron était de briser les grandes formations et de réussir la conjonction des centres. C'est un échec, analyse le politologue Benjamin Morel. En octobre 2017, l'institution retombe sur ses bases. Comme sous Jospin et De Gaulle, elle se renferme dans sa carapace et entre en résistance, sachant que la Constitution lui donne tous les outils pour le faire. »

Janvier 2018 : la réforme perdue

« Nous utiliserons tous les outils qui sont dans la boîte à outils. » Les propos, prononcés par la garde des Sceaux Nicole Belloubet, fin janvier 2018, sont parfaitement interprétés par le Sénat. S'il continuait à s'opposer à la réforme constitutionnelle voulue par Emmanuel Macron, l'Élysée n'hésiterait pas à dégrainer l'arme du référendum.

Le 3 juillet 2017, devant le Parlement réuni en congrès à Versailles, le chef de l'État a rappelé ses objectifs : suppression de la Cour de justice de la République, non-cumul des mandats dans le temps, proportionnelle et baisse d'un tiers du nombre de parlementaires. Emmanuel Macron pense liquider le dossier en un an. C'est sans compter les sénateurs.

Le Sénat trace des lignes rouges. Pas question de réduire le droit d'amendement. Pas question non plus de réduire de 30 % les effectifs sénatoriaux. Pas question, enfin, de pratiquer un renouvellement intégral